



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lyon, le

19 JAN. 2021

ARRÊTÉ n° 2021-017

**RELATIF
À LA DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE D'ATTRIBUTION DES AIDES
DECONCENTREES AU SPECTACLE VIVANT POUR LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**

**Le préfet de la région Auvergne-Rhône-
Alpes,
préfet du Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

Vu le règlement (UE) n°651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aide compatibles avec le marché commun en application des articles 107 et 108 du Traité.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République.

Vu la loi d'orientation n° 95-115 du 4 février 1995 pour l'aménagement et le développement du territoire.

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements.

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif.

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions de l'administration centrale du ministère de la culture et de la communication. **Vu** le décret n° 2015-641 du 8 juin 2015 relatif à l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant, et notamment son article 7.

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de déconcentration.

Vu le décret du 24 octobre 2018 portant nomination de Monsieur Pascal MAILHOS, préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet du Rhône.

Vu l'arrêté ministériel du 19 juin 2020 nommant Monsieur Marc DROUET, directeur régional des affaires culturelles de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Vu l'arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions d'attribution et aux modalités de présentation des demandes d'aides déconcentrées au spectacle vivant.

Vu la circulaire du ministère de la culture et de la communication du 4 mai 2016 relative aux modalités d'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant.

Sur la proposition du directeur régional des affaires culturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Il est institué auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes une commission consultative chargée de donner un avis sur l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant ;

Article 2 : Sont nommés membres de la commission consultative chargée de donner un avis sur l'attribution des aides déconcentrées en faveur du spectacle vivant de la région Auvergne-Rhône-Alpes :

Pour le collège n°1, Danse :

- Monsieur Benoît CAUSSE, Conseiller pédagogique - CND Lyon / Rhône-Alpes ;
- Madame Sylvia COURTY, Co-directrice - Boom'Structur (Clermont-Ferrand) ;
- Madame Marianne FEDER, Conseillère artistique - Maison de la Danse (Lyon) ;
- Madame Joséfa GALLARDO, Directrice - La Rampe - La Ponatière (Echirolles) ;
- Madame Géraldine GARIN, Secrétaire générale - Bonlieu Scène Nationale (Annecy) ;
- Madame Sophie GERARD, Directrice artistique - Format (Ucel) ;
- Madame Marion HUYGHUES-DESPOINTES, Directrice artistique - L'esplanade du Lac (Divonne les Bains) ;
- Monsieur Gérôme LORMIER, Directeur - Théâtre de Cusset ;
- Monsieur Stéphane MALFETTES, Directeur – Les Subsistances (Lyon) ;
- Monsieur Patrice MELKA, Directeur - Théâtre du Parc (Andrézieux-Bouthéon) ;
- Madame Erell MELSCOET, Directrice du Pôle territoires – CCN2 (Grenoble) ;
- Madame Laure MONTANIER, Directrice - Coloc' de la culture (Cournon d'Auvergne) ;
- Monsieur Yuval PICK, Directeur - Centre chorégraphique National (Rillieux-la-Pape) ;
- Monsieur Denis PLASSARD, Chorégraphe – Compagnie Propos (Lyon) ;
- Madame Monique REBOUL, Directrice - Théâtre du Vellein (Communauté d'agglomération des Portes de l'Isère) ;
- Madame Marie ROCHE, Directrice - CDC Le Pacifique (Grenoble) ;
- Madame Catherine ROSSI-BATOT, Directrice – Lux, Scène Nationale de Valence ;
- Monsieur Michel SALA, Premier directeur du CND (Lyon) ;
- Monsieur Frédéric TOVANY, Directeur - Château Rouge (Annemasse).

Pour le collège n°2, Musique :

- Monsieur David ABREU, Directeur - Agence des Musiques des Territoires d'Auvergne (Riom) ;
- Madame Anouk AVISSE, Co-directrice générale – Grame - Centre national de création musicale (Lyon) ;
- Madame Béatrice BERNE, Clarinettiste Concertiste - Conservatoire à rayonnement régional de Clermont-Ferrand / Ensemble Kaïros ;
- Monsieur Pierre BORNACHOT, Délégué artistique et Label Manager Ambronay Editions - Centre culturel de rencontre d'Ambronay ;
- Monsieur Jean-François BRAUN, Directeur – Scène de musiques actuelles Ardéchoise ;
- Monsieur Julien CARON, Directeur général - Festival La Chaise-Dieu ;
- Madame Françoise CAUSIN, Directrice - Conservatoire à rayonnement départemental (Vichy) ;
- Madame Nicole CORTI, Directrice artistique et professeur de Chœurs – Spirito (Lyon) ;
- Monsieur Pierre DUGELAY, Directeur - Le Périscope (Lyon) ;
- Monsieur Pascal FAVIER, Directeur - Le 109 – Scène de musiques actuelles (Montluçon) ;
- Madame Lila FORCADE, Directrice générale - Orchestre National d'Auvergne AGORA (Clermont-Ferrand) ;
- Monsieur Philippe FORGET, Chef d'orchestre, Directeur artistique – Labeaume en musique ;
- Madame Joséfa GALLARDO, Directrice - La Rampe - La Ponatière (Echirolles) ;
- Madame Sophie LACAZE, Directrice - Musiques d'Aujourd'hui (Clermont-Ferrand) ;
- Monsieur Gérard LECOINTE, Directeur - Théâtre de la Renaissance (Oullins) ;
- Madame Katia LEROUGE, Directrice adjointe - Agence Iséroise de Diffusion Artistique (La Tronche) ;
- Monsieur Philippe MOUGEL, Directeur artistique - Sofiane Productions (Montaigut-le-Blanc) ;
- Madame Morgane MILHAT, Cheffe du service de la médiathèque Nadia Boulanger - CNSMD de Lyon ;
- Madame Florence POUDRU, Historienne de la danse – CNSMD de Lyon ;
- Madame Catherine ROSSI-BATOT, Directrice - Lux Scène nationale (Valence) ;
- Monsieur Frédéric ROZ, Directeur - Le Tremplin (Beaumont) ;
- Madame Sabine TERRET-VERGNAUD, Enseignante - Département de Musique et musicologie – Université Lyon 2 ;
- Monsieur Benoît THIEBERGIEN, Directeur - Centre international des musiques nomades (Grenoble).

Pour le collège n°3, Théâtre :

- Monsieur Alexandre BOURBONNAIS, Secrétaire général - Espace Malraux - Scène nationale (Chambéry) ;
- Madame Amélie CASASOLE, Directrice - Théâtre de Villefranche-sur-Saône ;
- Monsieur Nicolas CHAPOULIER, Metteur en scène - Compagnie Les trois points de suspension (Saint-Julien en Genevois) ;
- Madame Olivia CHASTEL, Programmatrice - Agglo Pays d'Issoire ;
- Madame Anne COUREL, Metteur en scène - Compagnie Ariadne (Bourgoin-Jallieu), et Directrice de l'Espace 600 (Grenoble) ;
- Madame Nadège CUNIN, Coordinatrice générale - Ecole de cirque de Lyon ;
- Monsieur Nasser DJEMAI, Metteur en scène - Compagnie Nasser Djemaï (Grenoble) ;
- Madame Marion FLORAS, Coordination artistique Festival utoPistes – Compagnie Les Mains, les Pieds et la Tête Aussi (Lyon) ;
- Monsieur Marc LAINE, Directeur - Comédie de Valence ;
- Madame Céline LE ROUX, Directrice adjointe – Théâtre Nouvelle Génération (Lyon) ;

- Madame Béryl MARLET, Programmatrice – Le Caméléon (Pont-du-Château) ;
- Madame Géraldine MERCIER, Secrétaire générale - Les Nuits de Fourvière (Lyon) ;
- Monsieur Arnaud MEUNIER, Directeur - Comédie de Saint-Etienne, directeur de la MC2 de Grenoble à partir du 1^{er} janvier 2021 ;
- Madame Pauline PEYRADE, Autrice (Lyon) ;
- Madame Nadja POBEL, Critique de théâtre (Lyon) ;
- Madame Françoise POUZACHE, Directrice – La Machinerie (Vénissieux) ;
- Monsieur Fred REMY, Directeur - Association Éclat – Centre National des arts de la rue et de l'espace public (Aurillac) ;
- Monsieur Julien ROCHA, Metteur en scène - Compagnie le Souffleur de Verre (Clermont-Ferrand) ;
- Monsieur Vincent ROCHE-LECCA, Directeur - Théâtre de Bourg-en-Bresse ;
- Madame Marie-O ROUX, Secrétaire générale - La Cascade Clown et cirque - Pôle National des Arts du Cirque (Bourg-Saint-Andéol) ;
- Monsieur Sébastien ROUX, Directeur - Superstrat, pôle d'initiatives et d'accompagnement artistique (Saint-Bonnet le Château) ;
- Monsieur Jean-François RUIZ, Directeur – Centre culturel La Ricamarie ;
- Monsieur Yannick VALIN, Administrateur - Transe express Circus et La Gare à Coulisses (Eurre).

Article 3 : Le secrétariat de la commission est assuré par la direction régionale des affaires culturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Article 4 : L'arrêté n° 19-239 du 6 septembre 2019 portant composition de la commission consultative chargée de donner un avis sur l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant est abrogé.

Article 5 : Le directeur régional des affaires culturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Auvergne-Rhône-Alpes.



Pascal Mailhos